



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
Séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 à 20h00
DCM 2022-09-102

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA (arrivé à 20h23), Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Jean-Yves AUBERT, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Raoul GANIVET représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Maëlle JOLY représentée par Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA représentée par Pierre ASTOR

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Mme Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 20

Excusés représentés : 3

Votants : 23

Objet : MAPA Restructuration et mise en séparatif de réseaux d'assainissement, d'eaux potable et eaux pluviales sur les secteurs de Retournaguët, rue Jean Saby et Chemin du Trignadour

M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint aux Travaux, présente au Conseil Municipal les travaux de restructuration et mise en séparation de réseaux d'assainissement, d'eaux potables et eaux pluviales sur les secteurs de Retournaguët, rue Jean Saby et Chemin du Trignadour.

L'objectif de ces travaux est d'éviter à la fois les débordements du réseau lors de fortes pluies et les débits d'eaux claires récurrents qui rejoignent la station d'épuration.

Ces travaux consistent :

- Secteur Retournaguët au droit du cimetière : Travaux de dévoiement des eaux de ruissellement provenant des ruisseaux d'orages et mise en séparatif des réseaux pour une gestion des eaux pluviales avec pose d'un ouvrage et d'un collecteur.
Les travaux consisteront : mise en place d'un ouvrage et d'un collecteur d'eaux pluviales en travers du chemin rural au droit du cimetière, création d'une descente d'eau bétonnée pour un rejet des eaux dans la rivière artificielle au droit de la Loire.
En parallèle seront renouvelées des canalisations d'eaux usées et d'eaux potables.
- Secteur Retournaguët Rue Raymond Déchiron : Mise en place d'un collecteur d'eaux pluviales pour récupération des eaux de ruissellement provenant du ruisseau et du bassin versant amont.
- Rue Jean Saby – Chemin du Trignadour : les eaux pluviales en provenance du stade, de la cour et de la toiture de l'Ecole Théodore Monod, du gymnase et du Collège se déversent lors de fortes pluies directement dans le collecteur d'assainissement unitaire de la rue Jean Saby.
Il s'agira de mettre en place un collecteur d'eaux usées pour une déconnexion et un dévoiement des eaux usées de la rue du 19 mars. La canalisation d'eaux usées traversant le stade deviendra le réseau d'eaux pluviales séparatif. L'ensemble des eaux pluviales seront déviés dans le collecteur de la zone artisanale.

Ces travaux seront l'objet de sollicitations de partenaires financiers à savoir le Département et la Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Le Maire à solliciter des subventions auprès de partenaires financiers potentiels : Département et Communauté de Communes des Sucs au titre du fonds de concours pour ces travaux de restructuration et mise en séparatif de réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- **Autorise** Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

